

N° de catalogue 95-08

**ENQUÊTE SUR LA DYNAMIQUE DU TRAVAIL ET DU
REVENU : MINORITÉS VISIBLES ET Autochtones**

Numéro d'enregistrement du produit 75F0002M

Mars 1995

Étude préparée pour le

Groupe de travail interministériel des données sur l'équité en matière d'emploi

Ruth Dibbs, Division des enquêtes-ménages

Tracey Leesti, Division des enquêtes-ménages

La série de documents de recherche de l'EDTR est conçue en vue de communiquer les résultats des études ainsi que les décisions importantes ayant trait à l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Ils sont offerts en français et en anglais. Pour obtenir une description sommaire des documents disponibles ou un exemplaire de ces documents, communiquez avec Philip Giles, EDTR, par la poste à Édifice Jean-Talon, 11^e étage, section D8, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6; par INTERNET: GILES@STATCAN.CA; par téléphone au (613) 951-2891; ou par télécopieur au (613) 951-3253.

SOMMAIRE

La recherche sur l'équité en matière d'emploi s'attache en général aux caractéristiques des membres de quatre groupes désignés : les femmes, les minorités visibles, les Autochtones et les personnes ayant une incapacité. Le présent rapport décrit les données que fournit l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) au sujet des membres de deux groupes désignés aux termes du programme d'équité en matière d'emploi, à savoir les minorités visibles et les Autochtones. Le rapport a pour but de déterminer dans quelle mesure les données de l'EDTR peuvent servir à des fins d'équité en matière d'emploi.

La méthode de collecte de données sur l'équité en matière d'emploi de l'EDTR s'inspire de celle utilisée lors du Recensement de 1991. Selon les estimations tirées de l'EDTR, l'ensemble des 10 provinces comptait 1,7 million de personnes appartenant à une minorité visible et 539 000 Autochtones vivant hors réserve. Comparativement, les estimations résultant de l'EDTR sont légèrement plus faibles pour les minorités visibles et plus élevées pour les Autochtones. Certains écarts entre les chiffres fournis par ces deux sources sont prévisibles puisque le recensement se fonde sur l'autodénombrement, tandis que les données préliminaires de l'EDTR ont été obtenues grâce à des questions posées par un intervieweur (principalement par téléphone). La taille de l'échantillon ainsi que le plan d'échantillonnage de l'EDTR pourraient aussi expliquer les divergences.

Malgré certains écarts entre les nombres, pour chaque groupe étudié, les caractéristiques qui se dégagent de l'EDTR et du recensement sont comparables. Afin de préparer le terrain des futures analyses, on présente les résultats de l'EDTR à l'échelle du Canada pour certaines variables, à savoir l'âge, la situation professionnelle, le niveau de scolarité le plus élevé et, dans le cas des minorités visibles, le statut d'immigrant. Suivent les points saillants du rapport :

- Les membres des minorités visibles et les Autochtones sont nettement plus jeunes que l'ensemble des membres de la population. En effet, ils sont proportionnellement plus nombreux que les autres dans le groupe des 15 à 34 ans et moins nombreux, dans celui des 55 ans et plus.
- En janvier 1993, le taux de chômage se chiffrait à 16 % pour les minorités visibles et à 18 % pour les Autochtones vivant hors réserve, comparativement à 11 % pour l'ensemble de la population.
- Dans l'ensemble, si on considère les personnes de plus de 20 ans, la probabilité de faire des études universitaires ou d'obtenir un diplôme d'études postsecondaires était plus élevée pour les membres des minorités visibles (52 %) que pour l'ensemble de la population (46 %) ou les Autochtones (40 %).
- Des immigrants appartenant à une minorité visible et âgés de plus de 15 ans au moment de l'enquête, 80 % ont fait presque toutes leurs études primaires et secondaires hors du Canada.
- L'interview de l'EDTR ne distingue que les membres des minorités visibles âgés de 15 ans et plus. De ceux-ci, 82 % étaient des immigrants et, en général, étaient arrivés au Canada à un âge plus avancé que les immigrants n'appartenant pas aux minorités visibles.

La conception de l'EDTR permet de jeter un premier coup d'oeil sur certaines données collectées au moment de l'interview préliminaire. Toutefois, c'est au stade de l'analyse longitudinale que les données de cette enquête seront particulièrement précieuses, car se concentrer sur les mêmes personnes au fil des ans permettra de mieux cerner les facteurs qui facilitent ou entravent l'amélioration de la situation des membres des groupes désignés. Les enquêtes longitudinales

effectuées antérieurement nous ont appris que discerner les grandes questions et choisir les méthodes d'analyse sont des exercices qui demandent du temps. En vue de favoriser la réflexion, la dernière section du présent rapport est reliée à certaines questions susceptibles d'être abordées dans l'avenir. L'utilisation des données longitudinales de l'EDTR devrait permettre de mieux reconnaître les déterminants des inégalités liées au marché du travail et les mécanismes à mettre en place pour améliorer la situation des groupes désignés aux termes du programme d'équité en matière d'emploi.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1.0 INTRODUCTION	1
2.0 VUE D'ENSEMBLE DE L'ENQUÊTE SUR LA DYNAMIQUE DU TRAVAIL ET DU REVENU	2
3.0 DONNÉES SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI	4
3.1 Enquêtes de Statistique Canada	5
3.2 Le Recensement de la population et du logement	6
3.3 Enquête nationale auprès des diplômés	8
3.4 Enquête sociale générale	10
3.5 Enquête sur l'activité	12
4.0 ESTIMATIONS CONCERNANT L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI BASÉES SUR LES DONNÉES DE L'EDTR	14
4.1 Identification des groupes désignés	15
4.2 Estimations globales	17
4.3 Questions relatives à la qualité	18
4.4 Caractéristiques de l'équité en matière d'emploi	19
4.4.1 Âge	20
4.4.2 Activité	21
4.4.3 Niveau de scolarité	23
4.4.4 Statut d'immigrant des membres des minorités visibles	27
5.0 RECHERCHE LONGITUDINALE	31
5.1 Études transversales et longitudinales	31
5.2 Sources de données longitudinales	32

5.3	Questions que permettent d'étudier les données de l'EDTR . . .	34
5.4	Analyse des données longitudinales	37
6.0	CONCLUSION	38
7.0	BIBLIOGRAPHIE	40
Annexes	43
Annexe A :	Analyse des données longitudinales - Lectures conseillées	43
Annexe B :	Tableaux des données	47
Annexe C :	Contenu de l'EDTR	50

1.0 INTRODUCTION

En 1986, le gouvernement fédéral a promulgué la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* afin de donner, dans les domaines de compétence fédérale, des chances égales d'emploi aux personnes appartenant à quatre groupes désignés, à savoir les femmes, les membres des minorités visibles («les personnes que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada»), les Autochtones et les personnes ayant une incapacité. La Loi a pour objet d'assurer que les chances d'emploi, les avantages et l'avancement dépendent uniquement de la compétence et des qualifications (Cardillo, 1993). Afin d'atteindre cet objectif et d'évaluer les progrès accomplis, il est nécessaire d'obtenir, aux échelons national, provincial et infraprovincial, des statistiques fiables en ce qui concerne le nombre et les qualifications des membres des groupes désignés.

Le présent rapport décrit les données tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) au sujet de deux groupes désignés aux termes du programme d'équité en matière d'emploi, à savoir les membres des minorités visibles et les Autochtones. L'EDTR est une enquête longitudinale élaborée récemment par Statistique Canada pour étayer la recherche sur l'évolution du marché du travail et du bien-être des Canadiens. À cette fin, chaque année pendant six ans, on collectera auprès des mêmes répondants des renseignements sur l'activité, les études, les déplacements géographiques, les changements démographiques et les changements de situation familiale et de revenu.

Préparé pour le Groupe de travail interministériel des données sur l'équité en matière d'emploi, le présent rapport détermine dans quelle mesure les données de l'EDTR peuvent servir à des fins d'équité en matière d'emploi. On présente d'abord une vue d'ensemble de l'EDTR, puis on examine certaines enquêtes passées et actuelles de Statistique Canada, afin de comparer les diverses méthodes de collecte des données sur l'équité en matière d'emploi et d'évaluer l'utilité des

données fournies en la matière par ces enquêtes. Dans les deux sections qui suivent, on décrit et on analyse les données que peut fournir l'EDTR sur les membres des minorités visibles et les Autochtones. Enfin, la dernière section fait ressortir la valeur particulière de l'EDTR, à savoir sa conception longitudinale, et illustre le type de questions que cette dernière permettra d'aborder.

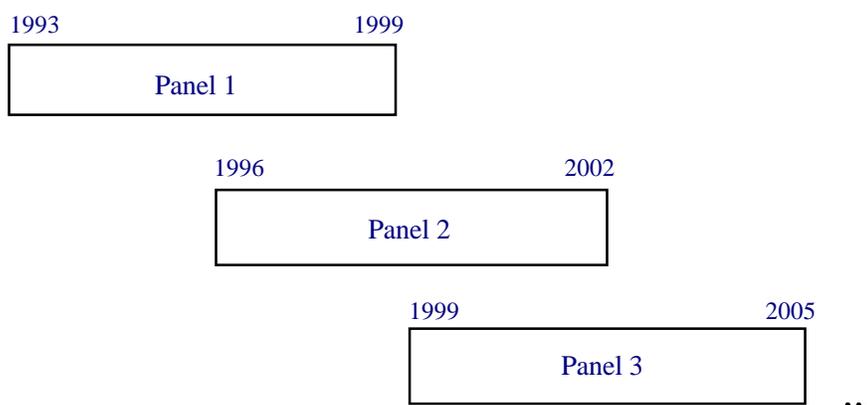
2.0 VUE D'ENSEMBLE DE L'ENQUÊTE SUR LA DYNAMIQUE DU TRAVAIL ET DU REVENU

Le premier panel (15 000 ménages) de l'EDTR, c'est-à-dire un sous-échantillon de deux groupes de renouvellement de l'Enquête sur la population active (EPA), a été interviewé pour la première fois en janvier 1993. Les enquêteurs ont recueilli des renseignements généraux, y compris des renseignements ethnoculturels destinés à cerner les deux groupes désignés, auprès de toutes les personnes de 15 ans et plus, soit environ 31 000 répondants. L'échantillon de l'EPA résulte d'un échantillonnage aréolaire à plusieurs phases dans les 10 provinces. Il exclut la population des réserves indiennes, les personnes placées en établissement et les militaires. Toutefois, dans le cadre de l'EDTR, on y a inclus les membres des forces armées ne logeant pas dans une caserne.

Tous les membres des ménages qui, en janvier 1993, vivaient dans les logements de l'EPA sélectionnés pour l'enquête sont considérés comme des répondants longitudinaux et seront suivis pendant six ans, de 1994 à 1999. Qui plus est, les personnes qui emménageront avec les répondants longitudinaux au cours des six ans en question seront également intégrées au panel et répondront aux mêmes questions. Le nombre de ménages qui constituent le panel augmentera au fil des ans, à mesure que surviendront des fractionnements. Cette augmentation sera toutefois compensée par les réductions dues à la perte d'effectifs de l'échantillon. Tous les trois ans, on sélectionnera un nouveau panel qui participera à l'enquête

pendant six ans. On planifie actuellement d'introduire le deuxième panel en janvier 1996. Grâce au chevauchement des panels, on disposera de six années de données longitudinales pour environ 15 000 ménages, et de trois années de données longitudinales pour le double de ce nombre en raison de la juxtaposition des répondants des deux panels (figure 1).

Figure 1: Chevauchement des panels de l'EDTR



En 1993, les données de base sur le premier panel ont été recueillies au moyen d'un questionnaire imprimé, à titre de supplément à l'EPA. Pour toutes les collectes de données subséquentes, on recourra à l'interview assistée par ordinateur (IAO) décentralisée, puisque cette nouvelle technologie facilite les opérations effectuées dans le cadre d'une enquête longitudinale.

Depuis 1994, on collecte annuellement les données rétrospectives de l'EDTR en deux vagues. L'information sur l'activité est recueillie au début de l'année et celle sur le revenu, en mai, après la date d'échéance pour la production des déclarations de revenus, puisque à cette époque la plupart des répondants ont sous la main des renseignements sommaires sur leur revenu. Dans les deux cas, la période de référence correspond à l'année précédente.

Le contenu de l'EDTR est vaste. En plus d'enregistrer la date de naissance, le sexe et les liens familiaux de tous les membres du ménage durant la première interview, on collecte, au sujet des personnes de 15 ans et plus, des renseignements généraux sur les antécédents professionnels, le niveau de scolarité, le niveau de scolarité des parents, les antécédents familiaux ainsi que des données ethnoculturelles. Ensuite, chaque année, pendant six ans, on collectera auprès des mêmes répondants des renseignements détaillés sur un large éventail de variables, dont les périodes d'emploi et de chômage, les types d'emplois et les employeurs, le temps consacré aux études, les modifications de situation familiale et les déplacements géographiques. On obtiendra aussi, chaque année, des renseignements détaillés sur les sources de revenu, comme les gains, les placements, les prestations d'assurance-chômage, les prestations d'aide sociale et les pensions.

Les données de l'EDTR permettront d'analyser les composantes dynamiques du bien-être économique — information qui, en particulier, aidera à mieux comprendre la situation des membres des minorités visibles et des Autochtones. Par exemple, le taux de roulement des travailleurs est-il plus élevé parmi les membres des groupes désignés ? Les périodes de chômage sont-elles plus longues, ou les taux d'avancement plus faibles, pour ces personnes que pour la population dans son ensemble ? Combien de personnes contribuent au revenu familial et comment celui-ci évolue-t-il avec le temps ?

3.0 DONNÉES SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

En 1986, le gouvernement a adopté la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* pour garantir que les chances d'emploi, les avantages et l'avancement dépendent uniquement de la compétence et des qualifications de la personne (Cardillo, 1993). La Loi a pour objet de donner des chances égales d'emploi, dans les domaines de

compétence fédérale, aux personnes appartenant à quatre groupes désignés, à savoir les femmes, les membres des minorités visibles, les Autochtones et les personnes ayant une incapacité.

Par le passé, le Recensement de la population et du logement et l'Enquête postcensitaire sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) constituaient les principales sources de données sur l'équité en matière d'emploi. Cependant, il en existe d'autres. Dans la présente section, on examine certaines enquêtes passées et actuelles de Statistique Canada, en vue d'illustrer les diverses méthodes de collecte de données sur l'équité en matière d'emploi et d'évaluer l'utilité des données fournies en la matière par ces enquêtes.

3.1 Enquêtes de Statistique Canada

Définir les personnes qui appartiennent à une minorité visible s'étant révélé une tâche complexe au fil des années, Statistique Canada a dû explorer divers moyens d'y arriver. Ainsi, selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, les membres des minorités visibles sont des personnes qui ne sont pas de couleur ou de race blanche. De plus, selon le règlement y afférent, il s'agit de personnes entrant dans une des catégories suivantes : Noirs, personnes originaires de l'Asie du Sud, de l'Asie du Sud-Est, de l'Asie occidentale, des Philippines, des autres îles du Pacifique, Chinois, Coréens, Japonais, Arabes ou Latino-Américains.

Statistique Canada applique généralement une des trois méthodes ci-après pour collecter des données sur les minorités visibles :

- questions directes sur le fait d'appartenir à une minorité visible (ou questions concernant la race ou la couleur);

- questions ethnoculturelles indirectes desquelles on peut dériver l'appartenance à une minorité;
- une combinaison de questions directes et indirectes (Boxhill, 1991).

Le type de questions sur l'origine ou l'ascendance ethnique posées par Statistique Canada varie également. Celles-ci se rapportent aux antécédents ethniques ou culturels, ou bien, aux antécédents ethniques ou culturels et aux antécédents raciaux, ou encore, à l'auto-identification à un groupe ethnique particulier.

3.2 Le Recensement de la population et du logement

Dans le passé, le recensement constituait la principale source de données sur l'équité en matière d'emploi. Les nombres de référence des membres des minorités visibles et des Autochtones étaient établis à partir des données censitaires ethnoculturelles collectées auprès des personnes de tout âge dans un ménage sur cinq. Cependant, même complétées par la date de naissance et la langue maternelle, ces données ne permettent pas de définir les minorités visibles sans ambiguïté. Par exemple, une personne née à la Trinité qui se déclare d'origine ethnique «anglaise» est-elle ou non de race blanche ? Qu'en est-il des Hispaniques nés aux États-Unis ? Pour ces raisons, et à cause d'autres incertitudes liées à l'emploi de questions indirectes pour repérer les membres des minorités visibles, les responsables du recensement ont examiné et testé des moyens plus directs d'obtenir les données. Lors de l'Enquête sur le surdénombrement effectuée peu après le Recensement de 1986, on a demandé aux personnes interrogées si elles estimaient appartenir à une minorité visible ou raciale. Les résultats montrent que cette question «perceptuelle» est l'origine d'erreurs de déclaration et de méprises.

Le Test du recensement national (TRN) effectué en novembre 1988 en prévision du Recensement de 1991 comportait une question sur la race ou la couleur, en plus de questions sur l'ascendance et l'identité ethniques. Une version modifiée de ces questions a été évaluée lors du second Test du recensement national (TRN II) qui a eu lieu en septembre 1989. Les résultats ayant indiqué que la nouvelle approche posait des problèmes, les questions finalement choisies pour le Recensement de 1991 ne faisaient aucune allusion à la race ni à la couleur. Comme en 1986, l'appartenance à une minorité visible a été établie à partir des données sur l'origine ethnique, le pays de naissance et la langue, ainsi que d'une question sur la religion.

Au cours du Test du recensement national (TRN) de novembre 1993, on a évalué deux questions d'identification envisagées pour le Recensement de 1996. L'une était une question ouverte, c'est-à-dire «À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils ?», suivie de cases pour l'inscription de trois réponses en toutes lettres. L'autre était une question directe sur les minorités visibles, soit «Cette personne est-elle...?», suivie de cercles à cocher pour «Blanche» et les 10 groupes des minorités visibles, ainsi que d'une case «Autre-*préciser*», avec des instructions pour cocher ou indiquer plus d'un groupe, au besoin. Les résultats de cet essai n'ont pas été communiqués au public.

Bien que le recensement soit la seule source d'information produisant le niveau de détail géographique exigé par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, Statistique Canada a effectué plusieurs enquêtes pour recueillir des renseignements sur les questions touchant ce domaine. Ces enquêtes incluent l'Enquête nationale auprès des diplômés (END), l'Enquête sociale générale (ESG), l'Enquête sur l'activité (EA) et, depuis 1993, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Ces enquêtes s'appuient, elles aussi, sur diverses méthodes pour repérer les membres des minorités visibles.

3.3 Enquête nationale auprès des diplômés

Le recensement fournit des renseignements détaillés sur le niveau de scolarité et le domaine de scolarité — à un moment précis. Cependant, il n'établit aucun lien direct entre le niveau de scolarité et le cheminement professionnel. Par contre, l'Enquête nationale auprès des diplômés (END) et son enquête de suivi visent, entre autres, à examiner ce type de lien à plus long terme, en interrogeant les diplômés des universités canadiennes et des collèges communautaires deux ans, puis cinq ans, après l'obtention de leur diplôme. Lancée en 1978, l'END est une source importante de données d'entrée pour le «sous-modèle de l'offre d'étudiants» du Système de projections des professions au Canada (SPPC) du ministère du Développement des ressources humaines. Jusqu'à 1988, année où on a ajouté une question pour reconnaître les Autochtones (mais aucune pour les minorités visibles), aucune question ne visait à discerner les membres des groupes désignés. En 1991, lors de la deuxième interview (enquête de suivi), on a ajouté une question unique sur l'ascendance ethnique qui comportait une liste de catégories permettant d'identifier les deux groupes désignés, dans l'espoir que cette information permette d'aborder les problèmes d'équité en matière d'emploi touchant les nouveaux diplômés. Les répondants de l'enquête ont été sélectionnés par échantillonnage systématique des diplômés de 1986 (à partir des dossiers des établissements d'enseignement), stratifié d'après la province, le niveau de scolarité et le domaine de scolarité. Plus de 40 000 répondants ont été interviewés par téléphone en 1988.

Par la suite, à la demande du Programme statistique sur l'équité en matière d'emploi, on a effectué une étude afin de déterminer si l'END de 1988 et l'Enquête de suivi de 1991 pouvaient fournir les données requises pour estimer, aux échelons national et provincial, combien de membres des groupes désignés détenaient un diplôme de scolarité postsecondaires (Lalonde, 1993). On espérait que ces

estimations, à condition d'être fiables, permettraient de se faire une meilleure idée de l'activité, des compétences et de l'expérience des membres des groupes désignés. L'étude montre que, si les estimations produites à l'échelon national sont fiables, celles obtenues après ventilation des données par province ou par emploi, par exemple, le sont moins. Les Autochtones et les membres des minorités visibles représentent une portion assez faible de l'échantillon de l'END. L'idée du suréchantillonnage n'a pas été retenue, pour la simple raison que les groupes désignés ne comptent pas suffisamment de nouveaux diplômés à inclure à l'échantillon. Par ailleurs, l'extension de la portée de l'END aux personnes diplômées depuis plus d'un an, qui augmenterait le nombre de répondants appartenant aux groupes désignés, a été rejetée, car elle augmenterait aussi les coûts de collecte et de production.

Lalonde a conclu qu'en regard de l'utilisation dans le SPPC, les résultats de l'END de 1988 concernant les Autochtones n'étaient pas fiables. En ce qui concerne l'Enquête de suivi de 1991, des réserves ont été émises quant à la validité des nombres relatifs aux minorités visibles au stade de la ventilation des données d'après la province, le niveau de scolarité le plus élevé, le domaine de scolarité ainsi qu'une combinaison de variables telles que le domaine de scolarité et la province. La politique de diffusion des données de Statistique Canada interdit la publication d'estimations dont le coefficient de variation dépasse 25 %. Si ce dernier se situe entre 16,6 % et 25 %, une note de mise en garde doit accompagner les estimations. La plupart des distributions provinciales relatives aux groupes des Autochtones et des minorités visibles renfermaient une forte proportion de cellules non fiables ou comportant une restriction. Certaines données étaient diffusables avec restriction, mais seul un très petit nombre étaient diffusables sans note de mise en garde (le plus fréquemment pour l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique).

Néanmoins, lors d'une étude récente, dont l'objectif différait et qui s'appuyait sur d'autres méthodes analytiques, on a utilisé les résultats de l'END de 1992 pour évaluer les gains et le taux d'emploi des Autochtones et des membres des minorités visibles qui ont obtenu un diplôme d'une université ou d'un collège communautaire canadien en 1990 (Wannell et Caron, 1994).

3.4 Enquête sociale générale

Statistique Canada a lancé l'Enquête sociale générale (ESG) pour collecter des données sur les tendances socioéconomiques au Canada. L'enquête a deux objectifs, à savoir recueillir des données sur les tendances sociales afin de suivre l'évolution de la situation sociale des Canadiens au fil des ans et fournir des renseignements sur les questions de politique sociale pertinentes. Chaque année, pendant une période de cinq ans, l'enquête porte sur une question différente, considérée comme la thématique principale. Elle a démarré avec la santé en 1985, suivie par l'emploi du temps en 1986, les risques personnels en 1988, l'éducation et le travail en 1989 et la famille en 1990. Afin de suivre les tendances au fil du temps, on reprend les thématiques principales à la fin du cinquième cycle.

L'ESG est une enquête téléphonique effectuée auprès des membres de la population des dix provinces âgés de 15 ans et plus et non placés en établissement. Durant chaque cycle de l'enquête, des données sont collectées auprès d'environ 10 000 personnes. On estime que cette taille d'échantillon permet d'effectuer des analyses détaillées à l'échelon national, certaines analyses à l'échelon régional et une analyse limitée à l'échelon provincial (Saveland, 1993).

En plus de la thématique principale, chaque enquête fournit des données signalétiques qui portent sur des variables démographiques et socioéconomiques utilisées pour analyser les données thématiques principales. On collecte des

données sur quatre domaines ethnoculturels, à savoir l'immigration, l'origine ethnique, la langue et la religion. Ces dernières permettent de définir les populations ethnoculturelles et d'étudier les corrélations entre ces sous-populations, les conditions sociales et les questions de politique.

On a évalué l'ESG afin de déterminer si elle i) suffit à délimiter les sous-populations ethniques et ii) est propice à la poursuite des travaux de recherche dans des domaines ayant une composante ethnoculturelle. L'examen visait aussi à déterminer quelles initiatives permettraient d'améliorer la collecte et l'analyse des données touchant les questions ethnoculturelles (Boyd, 1990).

L'ESG fournit des renseignements sur l'origine ethnique, mais n'apporte aucune donnée en ce qui concerne les groupes désignés aux termes du programme d'équité en matière d'emploi (à l'exception des femmes). L'échantillon, qui comprend environ 10 000 personnes, n'inclut qu'un très petit nombre de personnes originaires d'ailleurs que l'Europe et de personnes nées, notamment, dans les pays d'Asie, des Caraïbes et d'Afrique d'où proviennent les immigrants les plus récents. Si on croise ces données pour tenir compte du sexe, de l'âge ou d'autres variables, le compte de chaque cellule sera encore plus faible, ce qui risque de produire des estimations non fiables et d'exiger la suppression de certaines données pour des raisons de confidentialité.

Boyd propose de créer une variable d'appartenance à une minorité visible à partir des données signalétiques de l'ESG et de l'inclure au fichier maître ainsi qu'aux fichiers de microdonnées. Même si les considérations relatives à la confidentialité et aux faibles comptes empêchent de diffuser les données sur des sous-groupes particuliers, l'inclusion de la variable d'appartenance à une minorité visible aux fichiers de microdonnées permettrait d'améliorer l'analyse des diverses données thématiques principales.

3.5 Enquête sur l'activité

L'Enquête sur l'activité (EA), qui s'est déroulée de 1987 à 1991, a fourni des renseignements détaillés sur le profil d'activité des Canadiens et sur le type d'emplois qu'ils détiennent. Ces données, qui portent sur plusieurs emplois (jusqu'à cinq), sur le temps écoulé entre les emplois et sur la recherche d'emplois, complètent les renseignements ponctuels fournis par le recensement. Elles ont permis de produire des statistiques de flux, notamment sur l'embauche, l'avancement et les cessations d'emploi. On a interrogé le même groupe de répondants en 1987 et en 1988, mais en 1989, on a sélectionné un nouvel échantillon qu'on a suivi en 1990 et en 1991 (ce qui a fourni des dossiers longitudinaux portant sur deux et trois ans).

Au départ, l'EA visait à compléter l'EPA. Le tirage de l'échantillon a eu lieu selon un mode d'échantillonnage stratifié, à plusieurs degrés, de régions et de logements situés dans ces régions. L'enquête a été effectuée auprès de résidents des 10 provinces âgés de 15 à 69 ans. Déjà très important au départ (environ 40 000 logements), l'échantillon a grandi durant les enquêtes de suivi, car le nombre de nouveaux répondants a plus que compensé les pertes attribuables à la perte d'effectifs de l'échantillon..

Le plan d'échantillonnage de l'EPA limite l'étude du groupe des Autochtones et de celui des minorités visibles. En effet, vu qu'ils constituent souvent des grappes au sein des quartiers résidentiels, les membres de ces groupes ne se retrouvaient pas nécessairement dans la base de sondage. Qui plus est, l'enquête ne couvrait pas les Territoires ni les réserves et les peuplades indiennes. Une proportion importante d'Autochtones n'a donc pas été étudiée. Ainsi, la stratégie d'échantillonnage n'a pas permis d'obtenir des estimations infraprovinciales précises de la population d'Autochtones et de membres des minorités visibles (Foy, Hofmann, Satin et

Murray, 1989). Par conséquent, l'EA convenait le mieux pour étayer les données géographiques du recensement d'éclaircissements analytiques sur la participation à la vie active des membres des groupes désignés (Saveland, 1993).

En 1988, à la demande d'Emploi et Immigration Canada, on a inclus pour la première fois à l'enquête des questions permettant de déceler les Autochtones et les membres des minorités visibles. La question principale, similaire à celle utilisée pour l'END, demandait aux répondants de préciser de quels groupes descendaient leurs parents ou leurs grands-parents. Les choix offerts incluaient les groupes des minorités visibles, ainsi que les catégories suivantes: Amérindien, Métis, Inuit, Britannique, Français, autre origine européenne et Canadien. Il y avait aussi deux cases à remplir pour les «autres» groupes. Une autre question demandait aux répondants d'indiquer si, en raison de leur race ou de leur couleur, ils appartenaient à une minorité visible et, le cas échéant, à quel groupe ils se rattachaient. Enfin, pour mieux identifier les personnes appartenant à ce groupe désigné, on leur demandait de préciser leur langue maternelle et leur lieu de naissance.

Cette fourchette de questions, qui semblait saisir toute l'information nécessaire, posait, en fait, un risque de confusion (Mohan, 1990). Par exemple, il se peut que les personnes originaires, entre autres, d'Amérique latine, des pays arabes ou d'Asie occidentale, qui sont considérées comme des membres des minorités visibles aux termes de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, ne se soient pas identifiées comme telles en répondant à la question perceptuelle. Par ailleurs, en se fondant sur la race ou la couleur, certains Autochtones ont peut-être jugé appartenir à une minorité visible. La question supplémentaire sur la race ou la couleur forcerait les utilisateurs des données à choisir un des identificateurs. Les auteurs d'un article

récent sur les taux de rémunération d'après le sexe et l'appartenance à une minorité visible se servent de la question sur l'origine ethnique pour définir la population étudiée (Christofides et Swidinsky, 1994) .

L'abondance des données sur l'emploi que fournit l'EA en raison de la taille de l'échantillon fait de cette enquête une excellente source de données pour l'examen détaillé de la dynamique du marché du travail. Pourtant, rares sont les analyses publiées qui exploitent les possibilités longitudinales de cet ensemble de données.

4.0 ESTIMATIONS CONCERNANT L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI BASÉES SUR LES DONNÉES DE L'EDTR

Puisque l'EDTR a été mise au point, en partie, pour remplacer l'EA, le plan d'échantillonnage général et le contenu des deux enquêtes présentent de nombreuses similitudes. L'échantillon de l'EA est plus grand, mais la période de référence de l'EDTR est plus longue et son nombre de variables, plus élevé (voir l'annexe D pour l'organisation du contenu de l'EDTR). L'EDTR contient en supplément, comme l'END, des données utiles sur la scolarité, telles que le principal domaine de scolarité et, comme l'ESG, des renseignements familiaux et démographiques. Elle fournit aussi des données sur les sources de revenu, à l'exemple de l'Enquête sur les finances des consommateurs. Les données sur le revenu permettent de créer d'importantes variables analytiques telles que les flux de revenus familiaux et la position de la famille par rapport au seuil de pauvreté¹.

¹ Comme l'EDTR a été mise au point en se basant sur la collecte de données assistée par ordinateur, il n'existe aucun questionnaire imprimé de référence. Le lecteur est prié de consulter les documents de recherche n^{os} 94-05, 94-08, 94-09 et 94-10 pour se renseigner sur les questions et les cheminements de collecte de données utilisés lors des interviews sur le travail et le revenu.

4.1 Identification des groupes désignés²

Comme on l'a souligné plus haut, aucune méthode ne permet de repérer les membres des minorités visibles de façon tout à fait satisfaisante. On a donc décidé de rendre les données de l'EDTR aussi comparables que possible aux données de référence du Recensement de 1991. L'interview préliminaire de janvier 1993 comportait des questions sur l'origine ethnique, la langue maternelle et le pays de naissance destinées à repérer les membres des minorités visibles. La question sur les antécédents ethniques, présentée ci-dessous, s'inspirait de la question du recensement, mais comportait certains changements pour tenir compte de la méthode d'interview de l'EDTR.

Question sur l'origine ethnique de l'EDTR

Les intervieweurs n'ont lu que le texte en lettres majuscules (c.-à-d. que les catégories n'ont pas été lues aux répondants).

LES CANADIENS ONT DE NOMBREUSES ORIGINES ETHNIQUES, CULTURELLES ET RACIALES, PAR EXEMPLE, ANGLAISE, FRANÇAISE, AMÉRINDIENNE, CHINOISE, NOIRE, PHILIPPINE OU LIBANAISE. QUELLE EST L'ORIGINE ETHNIQUE DE ... ? (*Si d'origine indienne, précisez s'il s'agit de l'Amérique du Nord ou des Indes.*)

Cochez tous les cercles qui s'appliquent :

Anglaise	Hollandaise (néerlandaise)
Française	Juive
Allemande	Polonaise
Écossaise	Noire
Italienne	Métisse
Irlandaise	Inuit ou esquimaude
Ukrainienne	Indienne de l'Amérique du Nord
Chinoise	Indienne des Indes
Canadienne (<i>Essayez d'obtenir une autre origine</i>)	

Autre - *Veuillez préciser* (espace pour deux inscriptions en toutes lettres)

² Des questions destinées à repérer les personnes ayant une incapacité ont été posées pour la première fois en 1994 et continueront d'être posées chaque année pendant la durée du panel.

Les catégories précodées reflètent principalement celles du Recensement de 1991. On a ajouté la catégorie «Indienne des Indes» sur la recommandation du personnel de l'EA, afin de distinguer cette réponse d'«Indienne de l'Amérique du Nord», et on a ajouté la catégorie «Canadienne» pour réduire au minimum le nombre d'inscriptions en toutes lettres faites par l'intervieweur. Qui plus est, comme dans le cas du Recensement de 1991, on a inclus la question «Est-il (elle) un(e) Indien(ne) inscrit(e) aux termes de la *Loi sur les Indiens du Canada* ?», afin de déceler les Autochtones qui n'auraient pas déclaré une origine autochtone (les femmes mariées à un Indien inscrit, par exemple). L'EDTR comprenait aussi une question sur le pays de naissance et sur la langue maternelle. Les réponses en toutes lettres aux questions ethnoculturelles ont été codées en fonction des catégories du Recensement de 1991 et regroupées en tenant compte des questions de confidentialité et de fiabilité. Toutefois, on a maintenu les codes originaux dans la base de données permanentes.

La méthode de base utilisée pour calculer les populations Autochtones et appartenant à des minorités visibles correspondait à celle élaborée par le Groupe de travail interministériel des données sur l'équité en matière d'emploi. On a classé les répondants dans les 10 sous-groupes des minorités visibles précisés par la Loi. Un algorithme légèrement simplifié a servi à distinguer ces sous-groupes, car, contrairement au recensement, l'EDTR ne comportait aucune question sur la religion. En outre, à cause de la petite taille de l'échantillon de l'EDTR, on n'a pas créé de groupe «ascendances multiples» pour les personnes qui ont déclaré une combinaison d'origines ethniques, telles que chinoise et coréenne. La question sur l'origine ethnique a permis de repérer la plupart des personnes appartenant à une minorité visible (91 %). La question sur le pays de naissance en a dépisté 7 % de

plus, tandis que la question sur la langue maternelle (1 %) et la combinaison de celles sur l'origine ethnique et sur le pays de naissance (1 %) ont rendu compte du reste. Ces proportions s'écartent très peu des résultats du recensement.

La plupart des Autochtones (94 %) ont été énumérés grâce à la question sur l'origine ethnique et 6 %, uniquement grâce à la question relative à l'inscription aux termes de la *Loi sur les Indiens du Canada*. En réponse à la question sur l'origine ethnique, 29 % ont déclaré une ascendance autochtone unique, tandis que 71 % ont donné plusieurs réponses regroupant des ascendances Autochtones et non Autochtones.

4.2 Estimations globales

D'après les données de l'EDTR, 7,7 % des membres de la population âgés de 15 ans et plus répartis dans les 10 provinces, soit 1,7 million de personnes, appartiennent à un groupe de minorité visible, alors que, selon le Recensement de 1991, cette proportion s'élevait à 8,8 %. Les estimations fournies par l'EDTR, qui se rapportent à janvier 1993, sont plus faibles que celles calculées d'après les données censitaires pour l'Ontario et la Colombie-Britannique, ainsi que pour le sous-groupe d'ascendance chinoise (en raison de la variabilité de l'échantillonnage, les estimations sont moins fiables pour ces sous-groupes que pour l'ensemble du Canada). Le nombre estimé d'Autochtones vivant hors réserve, âgés de 15 ans et plus, pour les 10 provinces, s'élevait à 539 000 d'après l'EDTR, comparativement à 509 000 d'après le recensement. Un certain écart entre les nombres est prévisible, car les données du recensement se fondent sur l'autodénombrement, tandis que celles de l'EDTR proviennent de réponses à des questions posées par un intervieweur (principalement par téléphone). La taille de l'échantillon ainsi que le plan d'échantillonnage de l'EDTR pourraient aussi expliquer certaines divergences.

4.3 Questions relatives à la qualité

Les membres des minorités visibles et les Autochtones représentant une assez faible proportion de l'ensemble de la population du Canada, leur nombre absolu dans l'échantillon de l'EDTR, soit 15 000 ménages, est petit. Ainsi, on a dénombré 1 106 membres de minorités visibles et 859 Autochtones. Qui plus est, le plan d'échantillonnage de l'Enquête sur la population active, sur lequel se base l'EDTR, vise à optimiser la définition des caractéristiques de la population active plutôt que les caractéristiques ethniques. En règle générale, les analyses fondées sur le croisement de caractéristiques ne devraient être effectuées qu'à l'échelle du Canada. À titre d'information grossière, le nombre non pondéré dans chaque case d'un tableau croisé devrait être au moins égal à 50³. Le recours à l'analyse multivarée est souhaitable pour étudier l'effet de l'appartenance à un groupe désigné sur l'activité et les changements de situation.

Les valeurs relatives aux groupes désignés incluent une catégorie indéterminée dont l'effectif se chiffre à 2,6 % dans le cas des minorités visibles et à 4 % dans le cas des Autochtones. Cette situation est surtout due au fait que certaines personnes n'ont pas répondu à toutes les questions sur l'origine ethnoculturelle (on n'a procédé à aucune imputation pour ces caractéristiques). La base de données de l'EDTR ne contient aucune valeur indéterminée en ce qui concerne l'âge et le sexe, et elle renferme très peu de valeurs indéterminées en ce qui concerne l'activité. La plupart des autres variables affichent diverses proportions de valeurs indéterminées qui ont été exclues.

³ On recommande une approche prudente en raison de la plus grande variabilité d'échantillonnage liée aux caractéristiques ethnoculturelles.

Les cas présentant des valeurs indéterminées en ce qui concerne l'appartenance à un groupe désigné ont été analysés en fonction du groupe d'âge, du sexe, de l'activité, du pays de naissance et du niveau de scolarité le plus élevé. Les cas «indéterminés» comptent un nombre disproportionné de personnes de sexe masculin. Le rapport entre les hommes et les femmes est égal à 0,96 pour les minorités visibles (même chiffre que pour l'ensemble de la population), tandis qu'il n'est égal qu'à 0,80 pour les Autochtones, ce qui donne à penser que certains cas «indéterminés» correspondent à des Autochtones de sexe masculin. En ce qui concerne l'âge et l'activité, les valeurs qui correspondent aux cas «indéterminés» s'écartent très peu des proportions relevées pour l'ensemble de la population. Pour les autres variables, de nombreuses valeurs manquent. Exception faite des Autochtones de sexe masculin, il est raisonnable de présumer que les cas «indéterminés» ont une distribution comparable à celle de l'ensemble de la population et que leur effet sur le compte global des deux groupes désignés est faible.

4.4 Caractéristiques de l'équité en matière d'emploi

En règle générale, les données sur l'équité en matière d'emploi incluent des variables telles que le taux d'activité, le taux d'emploi ou de chômage, la profession et le niveau de scolarité. La présente section met l'accent sur certaines variables de l'interview préliminaire de l'EDTR effectuée en 1993, y compris l'activité et le niveau de scolarité des membres des deux groupes désignés. On y examine aussi deux autres variables — l'âge et le statut d'immigrant — afin de donner un exemple des variables descriptives qu'on peut tirer de l'EDTR pour compléter les données sur l'équité en matière d'emploi. Mais avant tout, pour donner une idée de la qualité des données de l'EDTR, on compare les données sur l'âge et l'activité à celles du Recensement de la population de 1991.

4.4.1 Âge

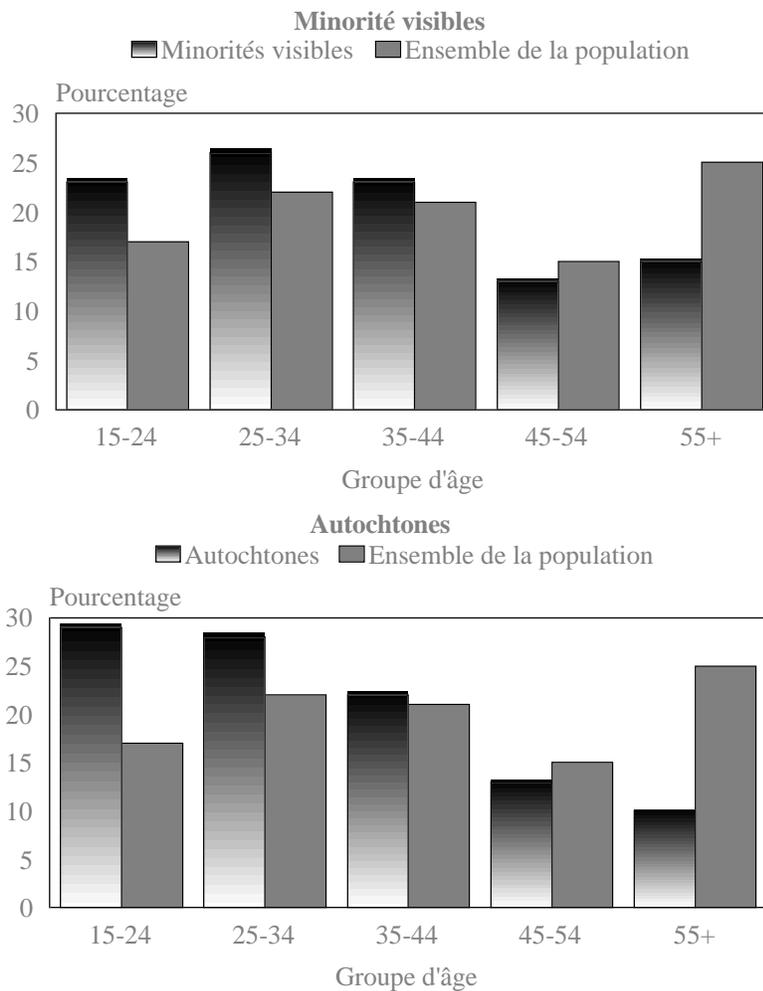
Malgré quelques écarts entre les nombres, les résultats de l'EDTR et du Recensement de la population sont comparables pour plusieurs variables. Par exemple, les deux sources produisent des structures par âge fort semblables pour les deux groupes désignés aux termes du programme d'équité en matière d'emploi (tableau 1).

Tableau 1. Structure par âge, EDTR de 1993 et Recensement de la population de 1991

Groupe d'âge	Minorités visibles		Autochtones	
	EDTR	Recensement	EDTR	Recensement
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
15 à 24 ans	23	22	28	29
25 à 34 ans	26	27	28	30
35 à 44 ans	23	23	21	21
45 à 54 ans	13	13	13	10
55 ans et plus	15	15	10	9

Tant selon l'EDTR que le recensement, 49 % des membres des minorités visibles avaient moins de 35 ans. Dans le cas des Autochtones, la proportion était de 56 % d'après l'EDTR, et de 59 % d'après le recensement. Les deux groupes désignés aux termes de l'équité en matière d'emploi comptent une beaucoup plus forte proportion de personnes jeunes que l'ensemble de la population adulte, comme l'illustrent, à la figure 2, les profils d'âge dérivés de l'EDTR.

Figure 2: Distribution des membres des groupes désignés et de l'ensemble de la population selon certains groupes d'âge, EDTR



4.4.2 Activité

On a comparé les données sur l'activité tirées de l'interview préliminaire de l'EDTR effectuée en 1993 à celles du Recensement de la population de 1991 en prenant comme période de référence l'activité déclarée la semaine qui précédait le recensement ou l'enquête⁴. Les résultats de l'EDTR et du Recensement de 1991 diffèrent légèrement car, ayant été collectées à des périodes différentes (janvier 1993 et juin 1991), les données sur l'activité fournies par ces deux sources

⁴ Le Programme des données sur l'équité en matière d'emploi, Division des statistiques sociales, du logement et des familles, Statistique Canada, a fourni les totalisations spéciales provenant du Recensement de la population de 1991.

reflètent les fluctuations saisonnières et l'évolution de la conjoncture économique (tableau 2). Par exemple, on note une divergence entre les taux d'activité pour l'ensemble de la population et pour les Autochtones, ainsi qu'entre les taux de chômage, dans le cas des minorités visibles. Par contre, l'écart entre les deux sources est très faible en ce qui concerne le taux d'activité des membres des minorités visibles et le taux de chômage des Autochtones vivant hors réserve. Dans l'ensemble, les caractéristiques de l'activité fournies par l'EDTR en 1993 constituent un bon point de départ pour la mesure des changements qui surviendront au cours des six prochaines années.

Tableau 2. Taux d'activité et de chômage, EDTR de 1993 et Recensement de la population de 1991

	Taux d'activité %	Taux de chômage* %
Ensemble de la population		
EDTR, janvier 1993	69,9	11,2
Recensement, juin 1991	67,9	10,1
Minorités visibles		
EDTR, janvier 1993	70,3	16,4
Recensement, juin 1991	70,5	13,1
Autochtones vivant hors réserve		
EDTR, janvier 1993	65,6	17,7
Recensement, juin 1991	68,4	17,4

* Non désaisonné

4.4.3 Niveau de scolarité

La présente section résume les résultats de l'EDTR, ventilés d'après l'âge et le sexe, concernant le niveau de scolarité le plus élevé atteint par les membres des deux groupes désignés. Cette variable a été subdivisée en trois catégories, à savoir: les personnes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires; celles qui ont terminé leurs études secondaires ou qui ont suivi certains cours postsecondaires non universitaires; et enfin, celles qui soit sont allées à l'université ou ont obtenu un diplôme universitaire, soit ont obtenu un diplôme décerné par un autre type d'établissement d'enseignement postsecondaire.

Bien qu'on ne le souligne pas dans la présente section, l'EDTR produit d'autres variables importantes et intéressantes sur le niveau de scolarité, comme l'année d'obtention du ou des diplômes. Cette information permet, entre autres, de vérifier si la personne a fait ses études au Canada. En outre, l'EDTR fournit des données sur d'autres variables relatives à la scolarité, comme le principal domaine de scolarité, qui sont précieuses lorsqu'on étudie l'activité des membres des groupes désignés.

Niveau de scolarité le plus élevé

En ce qui concerne le groupe des 15 à 19 ans, la comparaison des résultats sur le niveau de scolarité le plus élevé indique qu'environ 70 % des membres des deux groupes désignés, d'une part, et de l'ensemble de la population, d'autre part, n'avaient pas terminé leurs études secondaires. Vu que nombre des personnes appartenant à ce groupe d'âge sont sans doute encore à l'école secondaire, déterminer leur niveau de scolarité le plus élevé en ce moment présente peu d'intérêt. Par conséquent, on n'a pas tenu compte de ce groupe lors de l'analyse de la variable.

Tableau 3. Niveau de scolarité le plus élevé d'après l'appartenance à un groupe désigné

Niveau de scolarité le plus élevé	Ensemble de la population	Minorités visibles	Autochtones
Total*	100 %	100 %	100 %
Études secondaires partielles	29	22	35
Diplôme de scolarité secondaires ou études postsecondaires, non universitaires	25	27	25
Études postsecondaires universitaires ou diplômes de tous les établissements d'enseignement postsecondaire	46	52	40

* En raison de l'arrondissement, le total des chiffres peut différer de 100 %.

Dans l'ensemble, la probabilité d'aller à l'université ou d'obtenir un diplôme de scolarité postsecondaires était plus forte pour les membres des minorités visibles âgés de plus de 20 ans (52 %) que pour leurs homologues du groupe des Autochtones (40 %) ou de l'ensemble de la population (46 %) (tableau 3).

Niveau de scolarité le plus élevé selon l'âge

Le tableau 4 montre que, pour le groupe des 20 à 44 ans, le niveau de scolarité des membres des minorités visibles est comparable à celui de la population dans son ensemble. Toutefois, une plus forte proportion de membres des minorités visibles de plus de 45 ans ont suivi, en partie ou jusqu'au bout, un programme de scolarité postsecondaires (66 % pour les minorités visibles comparativement à 55 % pour l'ensemble de la population).

Tableau 4. Niveau de scolarité le plus élevé d'après l'appartenance à un groupe désigné et l'âge

Niveau de scolarité le plus élevé	Ensemble de la population			Minorités visibles			Autochtones		
	20-24	25-44	45+	20-24	25-44	45+	20-24	25-44	45+
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Études secondaires partielles	17	18	45	17	16	34	32	29	49
Diplôme de scolarité secondaires ou études postsecondaires non universitaires	34	27	20	30	27	26	27	29	16
Études postsecondaires universitaires ou diplômes de tous les établissements d'enseignement postsecondaire	50	55	35	53	57	40	41	42	34

Par contre, pour tous les groupes d'âge, la proportion d'Autochtones qui n'ont pas terminé l'école secondaire est plus forte que pour l'ensemble de la population (tableau 4). Comparativement à cette dernière, deux fois plus d'Autochtones âgés de 20 à 24 ans ont interrompu leurs études secondaires avant d'obtenir leur diplôme (32 % comparativement à 17 %). Par conséquent, une plus faible proportion d'Autochtones se sont inscrits à l'université ou ont obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire.

Niveau de scolarité le plus élevé selon le sexe

Comme l'indique le tableau 5, le niveau de scolarité le plus élevé des femmes appartenant à une minorité visible était fort semblable à celui de l'ensemble de la population. Par contre, la probabilité que les femmes Autochtones ne terminent

pas leurs études secondaires était plus élevée; par conséquent, une plus faible proportion d'entre elles ont suivi des cours universitaires ou ont obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire.

Tableau 5. Niveau de scolarité le plus élevé d'après l'appartenance à un groupe désigné et le sexe

Niveau de scolarité le plus élevé	Ensemble de la population		Minorités visibles		Autochtones	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Études secondaires partielles	30	29	17	26	34	35
Diplôme de scolarité secondaires ou études postsecondaires non universitaires	23	27	26	28	23	28
Études postsecondaires universitaires ou diplômes de tous les établissements d'enseignement postsecondaire	47	44	57	46	44	37

D'après les données de l'EDTR, la proportion d'hommes appartenant à une minorité visible qui ont quitté l'école secondaire avant d'obtenir leur diplôme était plus faible (17 %) que celle observée pour l'ensemble de la population de sexe masculin (30 %), et la proportion de ceux qui ont fait des études universitaires ou qui ont obtenu un diplôme de scolarité postsecondaires était plus élevée (tableau 5). Par contre, les hommes Autochtones étaient plus susceptibles que l'ensemble des membres de la population de sexe masculin de quitter l'école secondaire avant l'obtention du diplôme. La probabilité qu'ils fassent des études universitaires ou qu'ils obtiennent un diplôme d'enseignement postsecondaire était donc plus faible.

4.4.4 Statut d'immigrant des membres des minorités visibles

D'après l'EDTR, en 1993, 82 % des membres des minorités visibles âgés de 15 ans et plus étaient des immigrants. À noter que l'EDTR ne recueille des données détaillées qu'auprès des répondants de 15 ans et plus. Les enfants sont inclus à titre de membres de la famille, mais aucune information ne permet de déterminer s'ils sont immigrants ou s'ils appartiennent à une minorité visible.

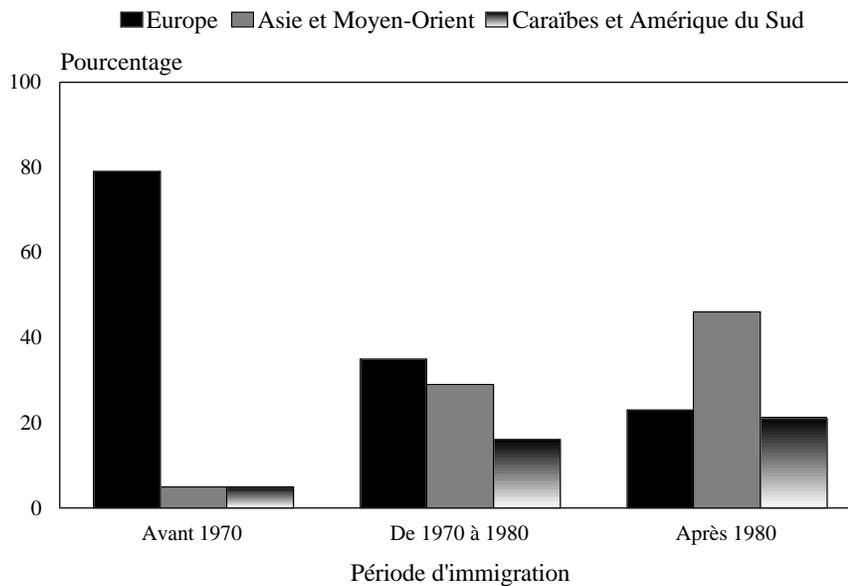
Même si, par définition, elle n'entre pas dans la catégorie des données sur l'équité en matière d'emploi, cette information fournit d'intéressants éclaircissements sur les caractéristiques particulières des membres des deux groupes désignés retenus. Elle donne aussi au lecteur une idée des renseignements supplémentaires que fournit l'EDTR pour compléter les données sur l'équité en matière d'emploi.

Dans l'échantillon, la majorité des immigrants appartenant à une minorité visible sont arrivés au Canada surtout en provenance de l'Asie ou du Moyen-Orient (59 %), puis des Caraïbes ou de l'Amérique du Sud (29 %), de l'Afrique (6 %), de l'Océanie (2 %), des États-Unis (1 %) et de l'Europe (1 %). La présente section décrit le nouveau visage de l'immigration au Canada en ce qui concerne les minorités visibles.

En 1993, les immigrants représentaient 18 % de la population adulte visée par l'EDTR; de ceux-ci, la moitié (49 %) étaient arrivés avant 1970, un quart (25 %) entre 1971 et 1980, et l'autre quart (26 %), après 1980. Environ les deux tiers (64 %) n'appartenaient à aucune minorité visible. Cette situation tient au fait que la majorité des personnes qui ont immigré au Canada avant 1980 n'appartenaient pas à une minorité visible et arrivaient principalement de l'Europe. Cependant, ces dernières années, la composition de la population d'immigrants du Canada a évolué.

L'examen du pays de naissance des immigrants constitue un moyen d'évaluer ce changement. De tous les immigrants qui sont arrivés au Canada avant 1970, 79 % étaient nés en Europe, tandis que seulement 5 % étaient originaires de l'Asie et du Moyen-Orient, et 5 %, des Caraïbes et de l'Amérique du Sud (figure 3). Presque tous les immigrants de souche européenne installés au Canada se rattachent aux minorités non visibles (99 %), tandis que la plupart des immigrants nés en Asie et au Moyen-Orient (98 %), de même que dans les Caraïbes et en Amérique du Sud (86 %), appartiennent à une minorité visible.

Figure 3: Immigrants d'après le lieu naissance et la période d'immigration

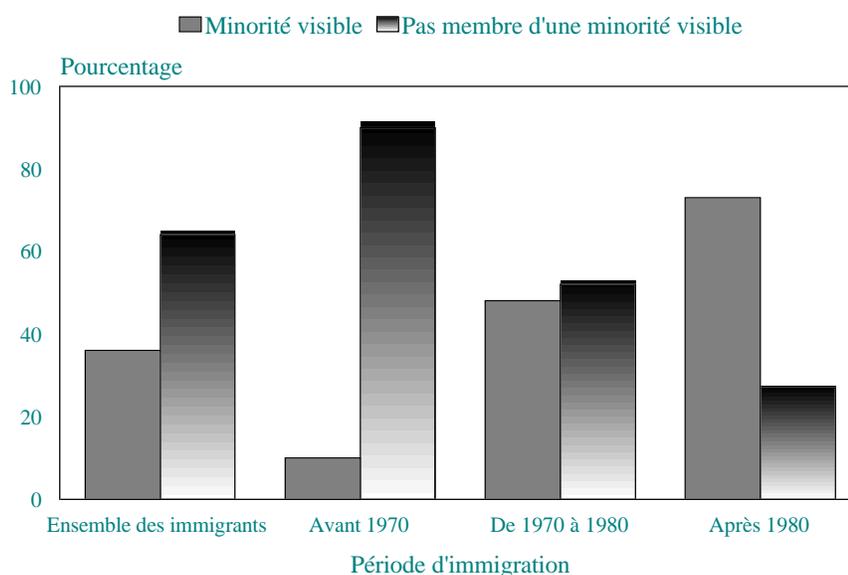


(1) On a exclu les États-Unis, l'Afrique et l'Océanie en raison de la petitesse des nombres.

De 1981 à 1992, la proportion d'immigrants originaires de l'Europe a chuté à moins du quart (23 %) de la population d'immigrants, tandis que la proportion de ceux nés en Asie et au Moyen-Orient (46 %), de même que ceux en provenance des Caraïbes et de l'Amérique du Sud (21 %) a augmenté considérablement (figure 3).

L'augmentation de la proportion d'immigrants de souche non européenne indique qu'une plus forte proportion de membres des minorités visibles sont entrés au Canada au cours des dernières années. Par exemple, de tous les immigrants venus au Canada avant 1970, 10 % seulement appartenaient à une minorité visible. Par contre, de 1981 à 1992, cette proportion se chiffrait à 73 % (figure 4).

Figure 4: Immigrants d'après l'appartenance à une minorité visibles et la période d'immigration, Canada, 1993



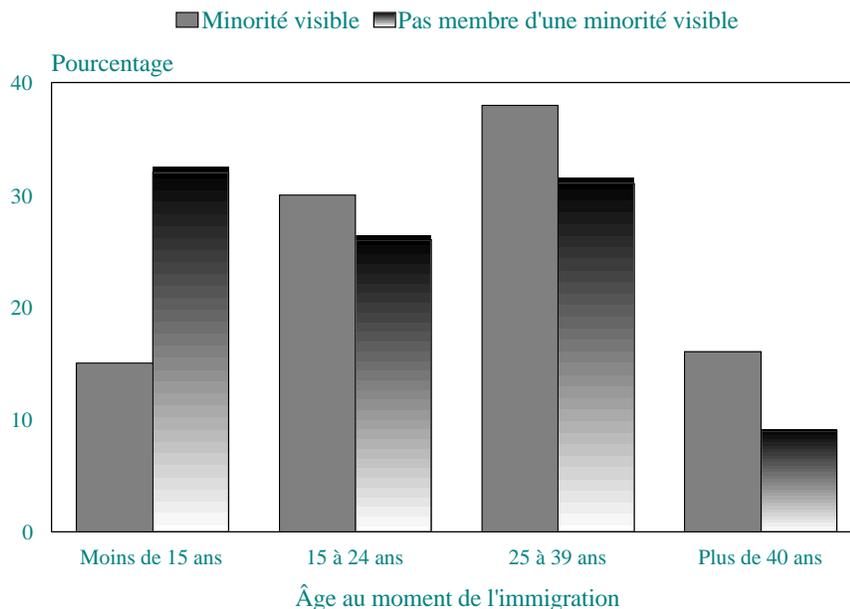
Âge au moment de l'immigration

Encore une fois, en examinant cette variable, il est important de se souvenir que l'EDTR ne recueille des données complètes que sur les personnes de 15 ans et plus. Comme la plupart des immigrants qui ne font pas partie des minorités visibles sont arrivés au Canada avant 1980, ceux qui étaient enfants à l'époque sont maintenant assez vieux (plus de 15 ans) pour répondre à toutes les questions de l'EDTR. Par contre, étant donné que beaucoup d'immigrants appartenant à une minorité visible sont arrivés au Canada récemment, c'est-à-dire depuis 1980, tout

un groupe classés dans cette catégorie sont trop jeunes pour participer à l'EDTR. Par conséquent, on ne sait pas quel âge avaient ces personnes au moment de l'immigration, fait dont il faut tenir compte pour interpréter les données sur cette variable.

En général, les immigrants de l'échantillon de l'EDTR qui appartiennent aux minorités visibles sont arrivés au Canada à un âge plus avancé que ceux qui n'en font pas partie. Environ un tiers (32 %) de ces derniers sont arrivés au Canada avant d'avoir 15 ans, comparativement à 15 % seulement des immigrants qui font partie des minorités visibles (figure 5). Par contre, la proportion d'immigrants qui avaient plus de 25 ans quand ils sont arrivés au Canada est plus forte pour les minorités visibles (54 %) que pour les immigrants qui n'entrent pas dans cette catégorie (40 %).

Figure 5: Appartenance à une minorité visible et âge au moment de l'immigration, immigrants de 15 ans et plus, 1993



Beaucoup de membres des minorités visibles identifiés grâce à l'EDTR étant arrivés au Canada après l'âge de 16 ans, il n'est pas surprenant qu'une vaste majorité aient poursuivi ailleurs leur scolarisation durant les années de formation. D'après les données de l'EDTR, 80 % des immigrants de plus de 15 ans qui appartiennent à une minorité visible ont fait la plupart de leurs études primaires et secondaires en dehors du Canada. Il convient donc de tenir compte de ce facteur quand on compare leur situation à celle d'autres répondants en ce qui concerne l'activité.

5.0 RECHERCHE LONGITUDINALE

La conception longitudinale de l'EDTR est un des aspects les plus importants de cette enquête. Elle permettra aux chercheurs de se concentrer sur les mêmes personnes au cours du temps et de déterminer quels facteurs facilitent ou entravent l'amélioration de la situation des membres d'un groupe désigné. Dans cette dernière section, on examine quelques aspects des études longitudinales et certaines méthodes associées à ces dernières. Enfin, on décrit certaines questions que les données de l'EDTR permettraient éventuellement d'étudier.

5.1 Études transversales et longitudinales

Au fil des ans, quantité de travaux de recherche ont été effectués sur le comportement et les antécédents de la population active. Certaines études ont aussi abordé les questions liées au marché du travail touchant les groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi, à savoir les femmes, les membres des minorités visibles, les Autochtones et les personnes ayant une incapacité. La plupart de ces études, de type transversal, consistaient à analyser les données relatives à un groupe de personnes à un moment particulier.

L'analyse transversale est précieuse quand il s'agit de décrire les variables et les types de relations à un moment donné. Elle permet de préciser, par exemple, la proportion de la population active qui est au chômage, ou encore les taux de salaire ou le revenu familial, au moment considéré. En outre, une série chronologique de données transversales agrégées constitue un indicateur utile des tendances générales ou des structures cycliques, notamment en matière de chômage, de salaires et de revenu. Toutefois, ces analyses transversales «sélectives» ne permettent pas de décrire comment les taux de salaire et les périodes de chômage évoluent avec le temps. Pour décrire et analyser les processus d'évolution dynamique, il est nécessaire de recourir à l'étude longitudinale des mêmes personnes durant une certaine période.

Au Canada, la demande de données longitudinales s'est intensifiée. Par exemple, dans son rapport de 1984 sur l'équité en matière d'emploi, le juge Abella recommande que Statistique Canada «devrait entreprendre un plus grand nombre d'études longitudinales afin de mesurer l'intégration des groupes cibles à la population active». On peut collecter les données en effectuant des enquêtes ou un appariement informatisé de dossiers administratifs existants ou encore, une combinaison des deux. Les études transversales sont généralement moins coûteuses que les études longitudinales. Toutefois, grâce aux progrès réalisés dans le domaine de la gestion informatisée des données, particulièrement en ce qui concerne les sources de renseignements administratifs, le coût de la préparation d'ensembles de données longitudinales utiles est devenu moins prohibitif (Ashenfelter et Solon, 1982).

5.2 Sources de données longitudinales

Bon nombre de bases de données longitudinales sur l'activité et le revenu existent depuis des années aux États-Unis. Par exemple, la Panel Study of Income

Dynamics (PSID) est une enquête par panel importante. Depuis 1968, cette étude, lancée par le Department of Health, Education and Welfare et effectuée par le University of Michigan Survey Research Center, a permis de collecter une grande variété de renseignements sur un échantillon national de familles qui surreprésente les familles à faible revenu. L'échantillon original de la PSID incluait 4 800 familles. Cependant, au fil des ans, celles-ci se sont divisées et réorganisées en nouvelles unités familiales. Le personnel de la PSID a interviewé ces nouvelles unités en plus des familles initiales et, malgré la perte d'effectifs de l'échantillon, l'échantillon a donc effectivement grandi avec le temps.

Une autre enquête importante effectuée aux États-Unis, la Survey of Income and Program Participation (SIPP), se dégage comme l'un des indicateurs socio-économiques clés du pays. Instaurée en 1983 par le Census Bureau, la SIPP a pour objectif de fournir des éclaircissements sur la répartition des revenus, de la richesse et de la pauvreté aux États-Unis, ainsi que sur les effets des programmes de transferts et de services de l'administration fédérale et des États sur le bien-être des familles et des particuliers. Bien qu'elle fasse actuellement l'objet d'un remaniement, la SIPP est, historiquement, une enquête longitudinale par panels multiples, effectuée auprès de personnes de plus de 15 ans. Depuis le lancement de l'enquête en octobre 1983, les répondants de chaque panel ont été sélectionnés par échantillonnage stratifié à plusieurs degrés de la population civile des États-Unis, non placée en établissement, et interviewés tous les quatre mois pendant les deux ans et demi d'existence du panel. En février de chaque année civile, on s'adresse à un nouveau panel, destiné à mesurer les caractéristiques économiques et démographiques des répondants.

Comme on l'a mentionné auparavant, à la section 2.5, l'Enquête sur l'activité (EA) constituait une source de données longitudinales sur le marché du travail au Canada. L'EA a fourni des renseignements sur les régimes de travail et les types

d'emplois détenus par les Canadiens de 1986 à 1990. Toutefois, un des défauts de cette enquête était le manque de données détaillées sur les antécédents familiaux et le revenu. L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) a été élaborée à titre de suivi de l'EA. Modelée, en partie, sur cette dernière, l'EDTR collecte des données sur les antécédents d'activité des Canadiens, de même que sur leur scolarité, leurs antécédents familiaux et leur revenu.

5.3 Questions que permettent d'étudier les données de l'EDTR

Un des principaux intérêts des données longitudinales de l'EDTR, en ce qui concerne les groupes désignés, est dû au fait qu'elles permettent d'analyser l'évolution de la situation au cours du temps, particulièrement au niveau individuel. Les ensembles de données de l'EDTR contiennent trois types de variables : fixes, annuelles et dynamiques. Les variables fixes, telles que la date de naissance, le sexe et l'appartenance à une minorité visible, ne changent pas au cours du temps et ne sont recueillies qu'une seule fois. Les variables annuelles, comme le nombre de semaines de travail durant l'année, concernent une année de référence particulière et une seule valeur est collectée chaque année durant l'existence du panel. Enfin, les variables dynamiques sont représentatives d'un état, comme l'état matrimonial, qui peut ou non changer, une ou plusieurs fois, durant le panel. Tandis que les variables fixes permettront aux chercheurs de repérer les membres des groupes désignés et d'analyser les données concernant ces derniers, les variables annuelles et dynamiques leur donneront l'occasion d'étudier les caractéristiques du marché du travail associées à ces personnes.

L'EDTR permet certes d'axer certaines études sur la personne, mais offre aussi d'autres unités d'analyse, telles que des périodes complètes, les changements de situation et les emplois-personnes (Webber, 1994). Pendant la durée d'un panel, une personne peut, par exemple, traverser plusieurs périodes de chômage. Ces

périodes sont assorties de dates de début et de fin qui permettent de calculer leur durée. Les chercheurs pourraient aussi s'intéresser à l'étude des changements de situation de certaines personnes et de leurs répercussions sur le bien-être économique individuel et familial. Un changement de situation correspond au passage d'un état à un autre, par exemple de celui de travailleur à celui de chômeur, de celui d'élève à celui de travailleur, ou encore de celui de célibataire à celui de marié. Enfin, les chercheurs pourraient souhaiter analyser les salaires, les heures de travail, etc., pour les différents emplois occupés par une personne. Les données de l'EDTR permettent d'effectuer cette tâche à l'égard de chaque emploi.

Le caractère longitudinal de l'EDTR permettra, en principe, d'aborder plusieurs questions importantes de recherche sur les politiques gouvernementales. En fait, il semble que certaines de ces questions ne pourraient être résolues sans données longitudinales. Par exemple, pour être efficaces, les mesures d'ordre public concernant des questions telles que la pauvreté et le chômage doivent tenir compte du type de situation (temporaire ou chronique) vécue par les personnes visées. En ce qui concerne le chômage, les données longitudinales de l'EDTR seront très précieuses pour repérer, au sein de la société, les groupes qui se retrouvent régulièrement au chômage et déterminer l'étendue du problème.

Éventuellement, les données de l'EDTR serviront aussi à étudier la fréquence et la durée des périodes de faible revenu et à résoudre, à ce sujet, d'importantes questions concernant les déterminants des flux d'entrée et de sortie. Par exemple, quels sont les événements du marché du travail qui tendent à déclencher le mouvement des membres d'un groupe désigné vers la catégorie des faibles revenus ou de les en faire sortir ? Ou encore, au cours du temps, dans quelle mesure les membres d'un groupe désigné dépendent-ils de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale ? L'étude de la dépendance économique des particulier à l'égard des

programmes d'aide sociale (Plant, 1982), qui représente un élément important de l'élaboration des politiques gouvernementales, peut être effectuée à partir des données de l'EDTR.

La qualité de l'activité professionnelle des membres d'un groupe désigné, telle que mesurée par les études d'écarts salariaux, peut révéler des inégalités en milieu de travail. Les données sur les antécédents professionnels sont recueillies durant l'interview préliminaire de l'EDTR. De plus, des renseignements détaillés sur la scolarité, y compris l'achèvement des études secondaires (un déterminant important de l'activité), le nombre d'années d'études, le principal domaine d'études et le niveau de scolarité le plus élevé atteint sont recueillis annuellement. Ce type de données devrait permettre d'effectuer des études de comparaison salariale en contrôlant les variables de capital humain. Ce type d'étude est souvent de nature transversale, mais la conception longitudinale de l'EDTR permettra aux chercheurs de suivre les membres d'un groupe désigné au cours du temps pour déterminer s'ils accomplissent des progrès ou s'ils sont l'objet de discrimination en milieu de travail.

Les personnes qui étudient la mobilité professionnelle et le cheminement de carrière des membres des groupes désignés pourront aussi tirer parti de la conception longitudinale de l'EDTR. En effet, des renseignements sur les employeurs (jusqu'à six par an) sont collectés pour tous les répondants. De plus, pour chaque période de liaison à un employeur particulier, on obtient des renseignements sur les changements professionnels, le nombre d'heures de travail et les taux de salaire, ainsi que sur les tâches de direction et de supervision. Ces renseignements permettront de définir les populations qui ont subi des modifications salariales pendant une période donnée, de même que les déterminants de ces modifications.

Qui plus est, les chercheurs pourront déterminer quelle proportion des membres d'un groupe désigné reçoivent un faible salaire et d'étudier les caractéristiques de ces personnes au cours du temps. Par exemple, quels sont, à long terme, les effets de l'acceptation d'un emploi à faible salaire ? L'acceptation de tels emplois permet-elle d'acquérir des compétences monnayables ou constitue-t-elle un obstacle à la promotion ? Ces questions ne sont que quelques exemples des problèmes que les données longitudinales de l'EDTR permettent d'étudier.

5.4 Analyse des données longitudinales

La recherche longitudinale est décrite comme particulièrement avantageuse dans deux domaines, à savoir la description des profils de changement et l'analyse des corrélations. Diverses méthodes s'appliquent à l'analyse des données longitudinales, dont nombre des méthodes utilisées pour l'analyse des données transversales. Ainsi, des méthodes telles que la détermination des fréquences simples, la mesure de l'association, de la dispersion et de la tendance centrale, les tableaux de contingence, les tests paramétriques et non paramétriques de signification statistique et l'analyse multivariée sont toutes applicables aux données longitudinales⁵. L'analyse longitudinale se distingue surtout en raison du fait que, dans ce cas, on peut appliquer les méthodes à des données chronologiques, ainsi qu'à l'analyse des variations d'une seule variable à deux moments précis ou plus, plutôt qu'à celles de deux variables ou plus mesurées à un moment particulier (Ménard, 1991).

⁵ Le présent rapport a pour but non pas d'expliquer en détail les méthodes d'analyse des données longitudinales et leurs limitations, mais de donner une vue d'ensemble de l'EDTR et des types de questions que les données longitudinales obtenues permettent d'étudier. Le lecteur trouvera à l'annexe A une liste de sources bibliographiques concernant diverses méthodes et stratégies d'analyse longitudinale..

Néanmoins, les techniques et les méthodes d'analyse longitudinale posent aussi des problèmes. Comme dans le cas de l'analyse transversale, il convient d'examiner soigneusement les hypothèses sous-jacentes et les limitations de la méthode.

L'éventualité d'une erreur de déclaration au cours d'une des vagues constitue une des limitations des sources de données longitudinales. Cette situation crée un problème bien connu, l'effet de lisière, dû à la surdéclaration des changements de situation qui surviennent entre deux périodes de collecte de données. L'interview assistée par ordinateur (IAO) sur laquelle se fonde l'EDTR permet d'atténuer ce problème. L'IAO donne la possibilité d'utiliser l'information obtenue lors de la vague ou de l'année précédente à l'interview suivante. Cette capacité d'interview avec rétro-information est mise à profit lors de la collecte de données relatives à plusieurs variables de l'activité qui serviront au calcul de certaines périodes, dont celles de chômage, d'absence du travail et d'activités éducatives. En fournissant aux répondants des renseignements sur leur situation au moment de l'interview précédente sur le travail – c'est-à-dire un an auparavant – on devrait réduire les effets de phénomènes, comme le télescopage et la sous-déclaration des activités, qui ont eu lieu au début de la période de référence.

6.0 CONCLUSION

Le présent rapport fait ressortir le large éventail de variables et d'unités d'analyse tirées de l'EDTR qui peuvent servir à comparer la situation des groupes désignés à celle du reste de la population. En ce qui concerne l'étude des questions d'équité en matière d'emploi, la principale limitation de l'enquête réside dans la taille de l'échantillon. Les membres des minorités visibles représentant moins de 10 % de l'ensemble de la population et les Autochtones qui vivent hors réserve, environ 2 %, leur nombre absolu dans un échantillon de 15 000 ménages est petit et force à s'interroger sur la fiabilité et sur la confidentialité des résultats. S'ajoute à cela

l'hétérogénéité des groupes de minorités visibles en ce qui concerne les immigrants et les personnes nées au Canada, la période d'immigration et l'âge au moment de l'immigration, la scolarité et la langue maternelle. Néanmoins, l'appartenance à un groupe désigné peut servir de variable explicative dans les modèles multivariés. Qui plus est, le lancement du deuxième panel en 1996 devrait doubler la taille de l'échantillon de l'enquête et, donc, produire de plus grands nombres en ce qui concerne les groupes désignés.

Bien que l'EDTR n'en soit qu'à ses débuts, nous avons la chance, grâce à sa conception (c.-à-d. l'interview préliminaire), de pouvoir examiner certaines données sur l'équité en matière d'emploi. Le personnel de l'EDTR a diffusé les premières données qui mettent en relief les renseignements collectés durant l'interview préliminaire de janvier 1993. La première vague de données sur le travail et le revenu, pour l'année de référence 1993, a été collectée en 1994. Le fichier enchaîné de microdonnées de l'interview préliminaire et des données de 1993 sera diffusé durant l'été de 1995. Ce fichier présentera un intérêt pour l'analyse de l'équité en matière d'emploi puisque, bien qu'elle ne corresponde qu'à un an, la période de référence n'est pas la même que celle du Recensement de la population. Le Recensement de 1991 a eu lieu avant que tous les effets de la récession qui a sévi de 1990 à 1992 se soient manifestés, tandis que les premiers résultats de l'EDTR correspondent à l'époque où le pays est sorti de cette récession. À plus long terme, même si la taille de l'échantillon risque, dans une certaine mesure, de limiter l'analyse, la conception longitudinale de l'EDTR devrait apporter de nouveaux éclaircissements à ceux qui s'intéressent à l'étude des questions d'équité.

7.0 BIBLIOGRAPHIE

Abella, R.S.

Rapport de la Commission sur l'équité en matière d'emploi, Ottawa :
Ministère des Approvisionnements et Services, octobre 1984.

Ashenfelter, O. et Solon, G.

Longitudinal Labour Market Data: Sources, Uses and Limitations.
Document de travail n° 155, Industrial Relations Section, Princeton
University, septembre 1982.

Badets, J. et Chui, T.

Le Canada à l'étude : Évolution de la population immigrante au Canada.
Statistique Canada, n° 96-311 au catalogue. Prentice Hall Canada Inc.,
1994.

Boothby, D.

*Mobilité professionnelle, variations de salaires et groupes désignés aux
termes du programme d'équité en matière d'emploi*. Ottawa : Statistique
Canada, mars 1992.

Boxhill, W.

*Choisir les données de recensement à utiliser dans le cadre du
dénombrement des minorités visibles, une tâche peu facile (version
révisée)*. Ottawa : Statistique Canada, 1991.

Boyd, Monica.

*Évaluation des questions portant sur les caractéristiques ethniques et
culturelles dans l'Enquête sociale générale*. Rapport présenté dans le
cadre du projet de l'Enquête sociale générale, Division des statistiques
sociales, du logement et des familles, Statistique Canada, 1990.

Cardillo, B.

«Définition et mesure de l'équité en matière d'emploi», *L'emploi et le
revenu en perspective*, (Statistique Canada, n° 75-001 au catalogue) 5, n° 4
(hiver 1993) : p. 48-63.

Christofides, L.N. et Swidinsky, R.

“Wage Determination by Gender and Visible Minority Status: Evidence
from the 1989 LMAS,” *Analyse de politiques*, 20:1:34-51, 1994.

- Coulter, J., Shastry, W. et Shillington, R.
Possibilités de produits des estimations intercensitaires relatifs aux membres des groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi. Ottawa : Statistique Canada, 1994.
- Groupe de travail interministériel des données sur l'équité en matière d'emploi.
Les femmes, les membres des minorités, les autochtones et les personnes handicapées : définitions utilisées en 1991 pour les besoins de l'équité en matière d'emploi. Ottawa, décembre 1993.
- Lalonde, M.E.
Profiling Designated Group Presence in Canada's Labour Market Based on 1988 National Graduate Survey Data. Ottawa : Statistique Canada, décembre 1993.
- Menard, S.
Longitudinal Research. Sage University Paper Series on Quantitative Applications in the Social Sciences, 07-076. Newbury Park, CA: Sage, 1991.
- Mohan, M.
Enquête sur l'activité. Partie 1: Analyse des questions sur les minorités visibles. Ottawa : Statistique Canada, septembre 1990.
- Plant, M. W.
An Empirical Analysis of Welfare Dependence. Document de travail n° 237, Department of Economics, University of California, Los Angeles, mars 1982.
- Saveland, W.
Educational Qualification and Availability for Work. Ottawa : Statistique Canada, 1993.
- Saveland, W.
Systemic Discrimination and Employment Equity Programs: An Account of Evolving Statistical Definitions in Employment Equity. Ottawa : Statistique Canada, 1993.
- Statistique Canada.
Profil de la population autochtone au Canada. N° 94-325F au catalogue. Ottawa, à paraître.

U.S. Department of Commerce, Bureau of the Census.
Survey of Income and Program Participation Users' Guide (2^e édition).
Washington, D.C., 1991.

Wannell T. et Caron N.
Regard sur les groupes d'équité en matière d'emploi chez ceux ayant récemment obtenu un diplôme d'études postsecondaires : minorités visibles, peuples Autochtones et personnes limitées dans leurs activités quotidiennes. Direction des études analytiques, série des documents de recherche. Ottawa : Statistique Canada, septembre 1994.

Webber, M.
Recherche sur les politiques sociales et les politiques relatives au marché du travail fondée sur l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, documents de recherche, n° 94-04 au catalogue. Ottawa : Statistique Canada, juin 1994.

---.
Âge, sexe, état matrimonial et union libre. Rapports techniques du Recensement de 1991; série des produits de référence. N° 92-325F au catalogue. Ottawa, 1993.

Annexes

Annexe A

Analyse des données longitudinales : Lectures conseillées

Comme on l'a mentionné à la section 5.4, l'analyse longitudinale convient particulièrement bien à la description des changements, de même qu'à l'analyse des corrélations. Toutefois, le présent rapport n'a pas pour objet d'exposer les différentes méthodes d'analyse des données longitudinales. Suit donc une liste qui indiquera au lecteur certaines sources concernant les diverses méthodes analytiques applicables à l'analyse longitudinale.

Aldrich, J.H. et Nelson, F.D.

Linear Probability, Logit and Probit Models. Beverly Hills, CA : Sage, 1984.

Allison, P.D.

Event History Analysis: Regression for Longitudinal Event Data. Beverly Hills, CA : Sage, 1984.

Baltes, P.B. et Nesselroade, J.R.

«History and rationale of longitudinal research», publié sous la direction de J.R. Nesselroade et P.B. Baltes dans *Longitudinal Research in the Study of Behaviour and Development*. New York : Academic Press, 1979.

Bartholomew, D.J.

Stochastic Models for Social Processes (2^e édition). New York : John Wiley, 1973.

Blalock, H.M., Jr.

Causal Models in the Social Sciences. Chicago: Aldine, 1971.

Blalock, H.M., Jr.

«Four-variable causal models and partial correlations» dans *American Journal of Sociology*, 68 :182-194, 1982.

Blossfeld, H., Hamerle et Mayer, K.U.

Event History Analysis: Statistical Theory and Application in the Social Sciences. Hillsdale, NJ : Lawrence Erlbaum, 1989.

- Bohrnstedt, G.W. et Knoke, D.
Statistics for Social Data Analysis. Itasca, IL : F.E. Peacock, 1982.
- Bollen, K.A.
Structural Equations with Latent Variables. New York : John Wiley, 1989.
- Cronbach, L.J. et Furby, L.
«How should we measure change--or should we?» dans *Psychological Bulletin* 74:68-80, 1970.
- Hamblin, R.L., Jacobsen, R.B., et Miller, J.L.L.
A Mathematical Theory of Social Change. New York : John Wiley, 1973.
- Hayduk, L.A.
Structural Modeling with LISREL: Essentials and Advances. Baltimore : John Hopkins University Press, 1987.
- Heise, D.R.
Causal Analysis. New York : John Wiley, 1975.
- Hout, M.
Mobility Tables. Beverly Hills, CA : Sage, 1983.
- Huckfeldt, R.R., Kohfeld, C.W. et Likens, T.W.
Dynamic Modeling: An Introduction. Beverly Hills, CA : Sage, 1982.
- Iversen, G.R. et Norporth, H.
Analysis of Variance (2^e édition). Newbury Park, CA : Sage, 1987.
- Jenkins, G.M. et Watts, D.G.
Spectral Analysis and its Applications. San Francisco : Holden-Day, 1968.
- Johnston, J.
Econometric Methods (3^e édition). New York: McGraw-Hill, 1984.
- Kessler, R.C. et Greenberg, D.F.
Linear Panel Analysis: Models of Quantitative Change. New York : John Wiley, 1981.
- Kim, K.H. et Roush, F.W.
Mathematics for Social Scientists. New York : Elsevier, 1980.

- Klecka, W.R.
Discriminant Analysis. Beverly Hills, CA : Sage, 1980.
- Kleinbaum, D.G., Kupper, L.L. et Muller, K.E.
Applied Regression Analysis and Other Multivariable Methods. Boston : PWS-Kent, 1988.
- Knoke, D. et Burke, P.J.
Log-Linear Models. Beverly Hills, CA : Sage, 1989.
- Liker, J.K., Augustyniak, S. et Duncan, G.J.
«Panel data and models of change: A comparison of first difference and conventional two-wave models» dans *Social Science Research* 14: 80-101, 1985.
- Lindeman, R.H., Merenda, P.F. et Gold, R.Z.
Introduction to Bivariate and Multivariate Analysis. Glenview, IL : Scott, Foresman, 1980.
- Mahajan, V. et Peterson, R.A.
Models for Innovation Diffusion. Beverly Hills, CA : Sage, 1985.
- Markus, G.B.
Analyzing Panel Data. Beverly Hills, CA : Sage, 1979.
- Martin, E.
«Surveys as social indicators: Problems in monitoring trends» publié sous la direction de P.H. Rossi, J.D. Wright, et A.B. Anderson, dans *Handbook of Survey Research*. Orlando, FL : Academic Press, 1983.
- McCleary, R. et Hay, R.A., Jr.
Applied Time Series Analysis for the Social Sciences. Beverly Hills, CA : Sage, 1980.
- Namboodiri, K. et Suchindran, C.M.
Life Table Techniques and Their Applications. Orlando, FL : Academic Press, 1987.
- Plewis, I.
Analyzing Change: Measurement and Explanation Using Longitudinal Data. Chichester, England : Wiley, 1985.

Van de Geer, J.P.

Introduction to Multivariate Analysis for the Social Science. San Francisco : W.H. Freeman, 1971.

Wei, W.W.S.

Time Series Analysis: Univariate and Multivariate Methods. Redwood City, CA : Addison-Wesley, 1990.

Wildt, A.R. et Ahtola, O.T.

Analysis of Covariance. Beverly Hills, CA : Sage, 1978.

Annexe B
Tableaux des données

Tableau 1A.
Membres des groupes désignés, 15 ans et plus, selon la province, 1993

Province	Population totale	Autochtones		Minorités visibles	
	Nombre	Nombre	% de la province	Nombre	% de la province
Terre-Neuve	445 809	8 438*	1,9*	--	--
Île-du-Prince-Édouard	99 160	--	--	--	--
Nouvelle-Écosse	710 326	--	--	18 688	2,6
Nouveau-Brunswick	577 720	--	--	--	--
Québec	5 619 484	123 856	2,2	283 288*	5,0*
Ontario	8 364 435	167 663	2,0	837 690	10,0
Manitoba	822 245	49 825*	6,1*	43 608*	5,3*
Saskatchewan	733 102	26 352	3,6	--	--
Alberta	1 986 388	66 605	3,4	179 171	9,0
Colombie-Britannique	2 682 992	77 845	2,9	313 718	11,7
Canada (1)	22 041 661	538 774	2,4	1 701 068	7,7

(1) Les totaux pour le Canada ne comprennent pas les personnes vivant dans les territoires, ni les Autochtones vivant dans les réserves.

* Estimation avec restriction : coefficient de variation 16,6 - 25,0.

-- Estimation de diffusion restreinte : coefficient de variation > 25,1.

Tableau 1B.
Membres des groupes désignés, 15 ans et plus, selon la région, 1993

Région	Population totale	Autochtones		Minorités visibles	
	Nombre	Nombre	% de la région	Nombre	% de la région
Atlantique	1 833 015	26 628	1,5	26 889	1,5
Québec	5 619 484	123 856	2,2	283 288*	5,0*
Ontario	8 364 435	167 663	2,0	837 690	10,0
Prairies	3 541 735	142 782	4,0	239 483	6,8
Colombie-Britannique	2 682 992	77 845	2,9	313 718	11,7
Canada (1)	22 041 661	538 774	2,4	1 701 068	7,7

(1) Les totaux pour le Canada ne comprennent pas les personnes vivant dans les territoires, ni les Autochtones vivant dans les réserves.

* Estimation avec restriction : coefficient de variation 16,6 - 25,0.

-- Estimation de diffusion restreinte : coefficient de variation > 25,1.

Tableau 2.
Membres des groupes désignés, 15 ans et plus, selon le sexe, chiffres de l'EDTR (1) et du Recensement de la population, 1993

	EDTR					
	Population totale		Minorités visibles		Autochtones	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Hommes	10 827 575	49,1	833 155	49,0	239 053	44,4
Femmes	11 214 086	50,9	867 914	51,0	299 721	55,6
Total	22 041 661	100,0	1 701 069	100,0	538 774	100,0

	Recensement					
	Population totale		Minorités visibles		Autochtones	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Hommes	10 391 015	48,9	924 480	49,2	234 500	46,1
Femmes	10 854 310	51,1	955 265	50,8	274 175	53,9
Total	21 245 325	100,0	1 879 745	100,0	508 675	100,0

(1) Les totaux pour le Canada ne comprennent pas les personnes vivant dans les territoires ni les Autochtones vivant dans les réserves.

Annexe C: Contenu de l'EDTR

ENQUÊTE SUR LA DYNAMIQUE DU TRAVAIL ET DU REVENU : ORGANISATION DU CONTENU

